

POLE EDUCATION-FORMATION- CULTURE

DIRECTION ART et CULTURE

Centre Culturel IKLYLE

Fiche de poste d'un agent chargé d'administration

LIEU D'AFFECTATION : 1 poste au Centre Culturel de Fès

POSITIONNEMENT HIERARCHIQUE

Supérieur hiérarchique (n+1) : Responsable du Centre Culturel

PRINCIPALES MISSIONS

- Assurer l'accueil, le renseignement et l'orientation des adhérents du Centre Culturel.
- Assurer les opérations d'adhésions du Centre Culturel.
- Assurer les opérations de la circulation du fonds documentaire de la médiathèque du Centre Culturel.
- Contribuer, en cas de besoin, à la mise en place d'actions culturelles.

ACTIVITES ET TACHES PRINCIPALES

- Assurer l'accueil du public du Centre Culturel ;
- Orienter et informer les usagers du Centre ;
- Répondre aux demandes d'informations et recevoir les réclamations des usagers ;
- Procéder à la rédaction des courriers administratifs ;
- Assurer le traitement des dossiers d'inscription (saisie des données, numérisation et archivage des dossiers, etc.) ;
- Assurer les opérations de prêts, de retours, de réception et de rangement des ouvrages de la médiathèque du Centre Culturel ;
- Participer au traitement du fonds documentaire ;
- Participer au classement et archivage du fonds documentaire ;
- Participation aux visites guidées et autres actions culturelles au niveau du Centre.

PROFIL

▪ **FORMATION:**

Titulaire d'un diplôme de technicien spécialisé (Bac+2) en secrétariat ou en gestion des entreprises.

▪ **EXPERIENCE :**

Expérience souhaitable dans un établissement culturel.

▪ **COMPETENCES :**

- Intérêt particulier pour le domaine culturel et des bibliothèques ;
- Bonnes connaissances des logiciels bureautiques de base et d'Internet (courrier électronique, consultation de sites Web) ;
- Connaissance souhaitable du fonctionnement, des collections et des techniques de gestion des bibliothèques /médiathèques ;
- Sens de l'écoute, du dialogue, et la capacité de travail en équipe ;
- Sens de l'organisation, rigueur, respect des consignes ;
- Sens de l'accueil et du service public.